

Le chemin de fer, qui apparaît à la Belgique comme un moyen réparateur de grands désastres et qui lui donne au-dehors une juste considération, soutient en ce moment l'espérance d'une partie nombreuse de la population.

A côté des travaux du chemin de fer, il en est d'autres projetés à Liège et dans les environs, qui intéressent à un degré éminent notre prospérité matérielle.

Les améliorations conçues pour rendre les abords de Liège d'un accès plus facile attendent une décision du gouvernement. Nous avons demandé à M. le ministre des travaux publics que les redressements de routes à opérer sous ce rapport fussent exécutés d'après un système qui concilierait les intérêts des diverses parties de la ville de Liège, et nous avons offert un subside considérable pour contribuer à la dépense.

Une route nouvelle, destinée à mettre Liège en communication avec Maestricht par la rive droite de la Meuse, doit être prochainement adjugée. Nous exprimons à Votre Majesté toute notre gratitude pour cette mesure du gouvernement.

Sire, la navigation de la Meuse est pour la province une question d'existence. Les entraves qu'elle rencontre dans une partie du cours de la rivière viennent de fixer l'attention du gouvernement. Aujourd'hui que la Meuse est rentrée, sous le rapport administratif, dans le domaine de l'Etat, il ne devrait plus y avoir d'obstacle aux améliorations que son lit et ses rives réclament depuis tant d'années.

Il est d'autres entraves, Sire, qui porteraient un coup funeste à notre industrie et à notre commerce, si votre Majesté ne parvenait pas à obtenir un adoucissement au régime qui arrête l'essor de la navigation de la Meuse inférieure.

Des péages accablants, des formalités gênantes repoussent généralement nos produits à cette partie de nos frontières. Nous formons des vœux pour que le gouvernement parvienne à lever ces obstacles.

Sire, les vœux du conseil communal de Liège ne sont pas empreints d'un caractère de localité exclusive. Il porte son attention sur les mesures qui intéressent l'ordre général et le progrès croissant de la raison publique, tout en respectant les limites constitutionnelles que la loi a mises à l'expression de ses vœux.

Un objet intéressant au plus haut degré l'avenir du pays, c'est l'organisation de l'enseignement primaire et moyen. Une bonne loi sur cette matière comblera les vœux de tous les amis de l'instruction, et nous sommes persuadés, Sire, que votre haute sollicitude n'omettra rien de ce qui pourra contribuer à donner au pays le bienfait d'un enseignement fort et libéral.

Tels sont, Sire, les grands intérêts que la présence de Votre Majesté rappelle à la pensée du conseil communal.

C'est en vous, Sire, que le conseil a fondé ses plus chères espérances. Votre noble caractère, vos efforts incessants pour la prospérité de la Belgique, l'accueil bienveillant que vous faites naguère aux plaintes de notre industrie souffrante, vous ont acquis des titres personnels à une durable reconnaissance. Vous achèverez de conquérir l'amour des Liégeois, Sire, en recevant avec la même bonté l'expression de leurs vœux par l'organe de leurs légitimes mandataires.

Nous confondons, Sire, dans un même sentiment d'amour et d'affection la personne de Sa Majesté la Reine, ainsi que tous les membres de votre auguste famille.

Discours prononcé au nom de la chambre de commerce.

Sire, à l'inquiétude qu'avait fait naître votre départ pour l'Allemagne succèdent aujourd'hui, rassurés que nous sommes par l'entier rétablissement de votre état, des sentiments de joie et de véritable expansion.

Notre industrieuse population, dont la chambre de commerce se félicite d'être l'organe dans cette solennelle occurrence, sait l'intérêt que vous prenez à son sort.

Toujours Votre Majesté s'est montrée, dans nos jours de bonne fortune, heureuse de notre bien-être, et, dans les temps calamiteux, son noble cœur a pitié à nos doléances.

L'accueil plein de bienveillance que recurent de Votre Majesté les représentants de notre industrie, lorsqu'ils venaient réclamer votre puissant appui pour arrêter les ravages que la crise financière menaçait de propager, a laissé parmi nous le souvenir d'une vive et durable reconnaissance, et nous a donné la preuve de votre haute intelligence des choses commerciales et industrielles.

Notre industrie, Sire, rencontre à l'intérieur une main-d'œuvre élevée, le charbon de terre coté à un prix exorbitant, des moyens de transport surchargés de frais, le chemin de fer tardant à arriver à la frontière prussienne, la navigation de la Meuse, à laquelle se rattachent nos destinées commerciales, compromise par des obstacles matériels, assujétie à des péages considérables, à des droits de douanes exceptionnels pour la Belgique, soumise au tarif de Mayence quoique cette rivière par la nature de son cours en soit exempté.

Le corps universitaire a été admis à l'audience de S. M. M. l'administrateur-inspecteur, en présentant les professeurs

au roi, a rappelé à S. M. que les paroles bienveillantes qu'elle leur avait adressées, lors de son dernier séjour à Liège, avaient produit les plus heureux résultats, en stimulant plus que jamais le zèle et le dévouement qu'ils avaient montrés sans cesse dans l'accomplissement de la noble mission qui leur est confiée.

M. l'administrateur-inspecteur a ajouté que le rang distingué obtenu par les élèves devant les jurys d'examen, les principes d'ordre qui les animent, la régularité de leur conduite et leurs habitudes laborieuses étaient des preuves évidentes de la solidité de l'enseignement qu'ils reçoivent à l'université de Liège et des sages doctrines de leurs professeurs.

M. le recteur Lombard, prenant ensuite la parole, présenta à S. M. les quatre facultés de l'université, et, après lui avoir dit combien tous les professeurs se réjouissaient du rétablissement de sa santé, le remercia du vif intérêt qu'elle ne cesse de porter à l'enseignement supérieur, lui donnant de nouveau l'assurance que tous les membres du corps enseignant font tous les jours preuve de zèle et de dévouement, mais qu'ils trouvent une bien douce récompense dans l'application de leurs élèves, ainsi que dans le nombre toujours croissant des étudiants qui s'empressent de se faire inscrire à notre université.

Le roi, après avoir gracieusement remercié l'administrateur, le recteur et les professeurs, leur adressa des paroles pleines de bienveillance et leur réitéra l'assurance qu'il porte le plus vif intérêt à l'instruction supérieure, et qu'elle fait l'objet de toute sa sollicitude.

L'administration des contributions de la province de Liège vient de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Bourquin, son inspecteur en chef. Ce digne fonctionnaire, également estimé des contribuables et de ses subordonnés, a succombé à une attaque d'apoplexie. C'est aujourd'hui qu'on en a eu lieu ces obsèques à l'église de St.-Martin; plusieurs fonctionnaires y assistaient et parmi eux on remarquait M. le gouverneur, M. le bourgmestre et M. le secrétaire inspecteur de l'université. Quant aux employés des contributions, aucun n'y manqua, tous ont voulu rendre ce triste et dernier devoir à celui qui avait su commander leur affection et leur respect.

Un événement bien triste s'est passé samedi dans notre ville: un jeune homme d'Anvers, qui habitait depuis longtemps, en qualité d'étudiant, une maison de la rue de la Régence, s'est suicidé. Il s'est tiré deux coups de pistolet, l'un dans la tête, l'autre dans la poitrine; mais, chose extraordinaire, personne dans la maison n'a entendu la détonation: ce n'est qu'en allant plus tard dans sa chambre qu'on a trouvé le cadavre baigné dans son sang.

On ne connaît pas le motif qui a pu porter à un pareil acte de désespoir un jeune homme riche, d'une bonne famille et qui ne pouvait être inquiété par aucun des besoins matériels de la vie. Depuis longtemps déjà il ne fréquentait plus les cours, c'est à peine s'il sortait encore de chez lui; un ennui insurmontable, une espèce de dégoût de la vie semblaient s'être emparés de lui. C'est une bien triste nouvelle à annoncer à sa famille.

Le même jour, M. James Hodson, directeur de la station d'Ans, a reçu un coup d'épée dans le bras du chef des agents de police de la station. Il paraît que cet homme étant complètement ivre; M. Hodson a voulu l'empêcher de faire le service, ce qui l'a exaspéré au point de le porter à cette extrémité sans autre altercation. Cet homme père d'une nombreuse famille est entré après cela dans une espèce de furie: on a dû mettre quatre hommes pour garder les issues de sa maison en attendant l'arrivée des gendarmes et de l'autorité judiciaire. Son arrestation s'est cependant opérée sans difficulté.

M. le chirurgien Lavacheix a été de suite appelé pour panser la blessure qui du reste ne présente pas de danger.

La cour de cassation, en assemblée générale, a procédé ce midi à la nomination d'un conseiller, en remplacement de M. Taintenier. MM. Van Laeken, conseiller près la cour d'appel de Bruxelles, a été proclamé premier candidat, et M. Crossée, conseiller près la cour d'appel de Liège, deuxième candidat.

On nous assure que les artistes qui obtiendront la croix de Léopold, par suite de l'exposition des beaux-arts, sont MM. de Keyser, Decaise, de Brackeleer, Madou, Culamatta et Simonis.

Nous sommes à même de donner à nos lecteurs des explications sur le grand déploiement des forces hollandaises dans la province de Zélande dont les journaux ont tant parlé.

Des renseignements pris sur les lieux mêmes, nous permettent d'assurer que cent cinquante à deux cents hommes au plus ont été dirigés dans le pays de Cazaud. Cet envoi de troupes a été motivé par différents vols et attaques nocturnes et n'a eu lieu qu'à la demande des autorités locales qui en ont la direction.

Ces troupes sont distribuées comme suit: Sas de Gand 25 hommes: Axel 25; Hulst 25; Ysendonck 50; Schondyck 50. 50 hommes sont également placés dans une autre commune dont il nous a été impossible de déchiffrer le nom, dans la lettre de notre correspondant.

On lit sur des écrits en lettres rouges, placés sur plusieurs habitations des quartiers avoisinant les portes de Bruxelles Maison infectée de la petite vérole. Il est malheureux de devoir signaler de tels faits, à une époque où la vaccine ne requière de la part de la classe peu aisée, que de la bonne volonté et de la sollicitude, pour préserver les enfants d'une terrible maladie, qu'autrefois on ne pouvait éviter. Il y a plus, les parents indigents reçoivent, de la bienveillance de l'autorité, un franc à titre d'encouragement pour chaque enfant vacciné.

On lit dans le Commerce Belge: Il vient de paraître une brochure de M. Ang. Hennau, professeur d'économie politique à l'université de Liège sur l'émission d'une nouvelle monnaie d'or en Belgique. Cette matière va se trouver à l'ordre du jour par la discussion d'un projet de loi dont les chambres sont saisies depuis un an.

M. Hennau apporte des lumières acquises par une longue étude; autant qu'une lecture rapide nous met en même d'en juger, il propose un système de monnaie nouveau mais au moins il est d'accord avec les auteurs du projet sur ce point qu'il y a nécessité de changer le système actuel. Un style lucide rend la lecture de cette brochure facile; et l'intelligence d'un sujet naturellement ardu se trouve à la portée de tous. Cette brochure est en vente chez tous les libraires.

On écrit Gand, le 29 novembre: Le Messenger rapporte, d'après des assurances formelles données par des officiers du parquet, que l'affaire dirigée contre lui sera portée devant la chambre du conseil demain samedi ou lundi au plus tard.

vous dire que M. Metdepinningen n'est point poursuivi comme auteur présumé de l'article Conduite des Orangistes et que de plus il ne l'a jamais été en cette qualité. On a lancé contre lui un mandat d'arrêt comme l'un des auteurs d'un complot.

Plusieurs habitants de Gand qui se trouvaient à Courtrai lors des troubles qui ont eu lieu à l'occasion du premier meeting, viennent d'être assignés à comparaître lundi prochain devant le juge d'instruction de cette dernière ville, pour être entendus comme témoins dans l'affaire que l'on poursuit à charge des perturbateurs.

Une confrontation générale aura lieu incessamment dans l'affaire de M. Dhossche et consors, arrêtés pendant les troubles du mois d'octobre dernier. On nous assure que MM. Kats, Spilthorn et Delward membre du meeting gantois; ont été cités devant le juge d'instruction.

Nous apprenons que la société générale a résolu d'indemniser les personnes qui ont été victimes de la circulation de faux billets de banque.

Nous avons sous les yeux des fausses couronnes de France qui méritent d'être décrites, afin que le public se mette en garde contre la nombreuse émission qui s'en fait.

La face et le revers de la couronne de France ont été scieés à une épaisseur d'une feuille de papier, et collées sur un morceau de plomb de la même dimension. Cette monnaie fourrée manquée par conséquent de cordon, c'est-à-dire du bord façonné qui est autour des pièces de monnaie. Il est donc très-facile de reconnaître ces fausses pièces, mais si l'on néglige cette précaution, on peut se tromper aisément, car le poids est à-peu-près celui des bonnes couronnes, et les deux faces, qui sont d'argent ne diffèrent en rien la monnaie authentique. La personne qui nous a remis les couronnes fourrées en a reçu trois en un seul paiement. Inutile d'en décrire le type, puisque chacun comprend que cette fraude peut-être employée pour toute espèce de monnaie, de toutes les modules et de toutes les époques.

L'Almanach anglais pour 1840 promet aux fermiers une année féconde. Il pense que le mois de janvier 1840 ne sera pas très-froid, la gelée ne durera pas tout le mois. Le mois de février sera très-beau; mars sera venteux; avril pluvieux; juin, juillet et août seront magnifiques; septembre et octobre laisseront à désirer; mais novembre et décembre seront admirables.

On écrit de Galatz, le 12 novembre: Les régiments russes revenant de faire la campagne dans le Caucase et retournant en quartier d'hiver à Odessa et aux environs, ont reçu l'ordre de rester à Sébastopol pour s'y embarquer au premier ordre. Il règne de plus beaucoup d'activité dans le port de Nicolajew. On y construit une flotte de 17 bâtiments de guerre, dont trois vaisseaux de ligne.

ASSOCIATION NATIONALE POUR L'ENCOURAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA LITTÉRATURE EN BELGIQUE.

Hier, à onze heures du matin, dans la grande salle de l'hôtel de ville, a eu lieu l'assemblée générale de l'association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique.

Le président de l'association, M. Polain, a ouvert la séance par un rapport sur l'état financier de l'association et sur les moyens propres à augmenter encore la prospérité actuelle. Le débet de l'association, a dit le président, est de 1357 francs, son avoir s'élève à 1643; il y a, par conséquent, un excédant de 286 francs, destiné à solder la livraison de décembre de la Revue belge. L'association possède, en outre, environ 550 exemplaires des années précédentes et quelques rames de papier, le tout d'une valeur approximative de 5560 francs.

Ainsi qu'on le voit par ces chiffres, l'association, après avoir publié treize volumes in-8° de Revue, est aujourd'hui dans une position financière bien supérieure à celle des années précédentes. Cette prospérité, elle la doit au zèle intelligent des membres de la commission directrice. Malheureusement, ces messieurs, au moment de l'expiration de leur mandat, ont refusé leur réélection, et ont manifesté le désir de faire place à d'autres. Après cinq ans de travaux, ont-ils dit, nous avons bien le droit de nous reposer un peu.

Nous regrettons cette détermination de leur part, et nos regrets seraient bien plus vifs encore, si par des mesures sages et habiles; ils n'avaient, avant de se retirer, assuré le succès croissant de la Revue belge.

Voici ce qui a été résolu dans la séance d'hier: La commission directrice de la Revue belge, sera dorénavant composée de six membres qui sont MM. Lesbroussart, président, Boy, vice-président, Renard-Collardin, D. Chénédollé, Molard, trésorier général, et Colson, secrétaire. Monsieur le bourgmestre Tilman est nommé président honoraire de cette commission.

Un comité consultatif de quinze membres est adjoint à la commission directrice; celle-ci pourra le convoquer toutes les fois que l'intérêt de l'Association lui semblera l'exiger. Voici les noms des personnes formant ce comité: MM. Louis Jamme, Polain, Van Hulst, Borgnet, Godet, Dehaut, Lacordaire, Weusteraad, Grandgagnage, Rouveroy, Micha, Leclere, Muller, Demarteau et Neuville.

En faisant ces nominations, l'Assemblée a voulu offrir à la plupart de ces messieurs, un témoignage de gratitude pour les soins qu'ils ont prêtés jusqu'à ce jour à la publication de la Revue belge.

Avant de clore la séance, MM. Louis Jamme et Lesbroussart, au nom de l'assemblée tout entière, ont renouvelé leurs instances auprès de M. Polain, pour l'engager à conserver le titre de membre de la commission directrice et de président de l'Association. Après un nouveau refus motivé, l'assemblée s'est vue forcée de consentir à la retraite d'un membre aussi actif et aussi intelligent; mais, il a été décidé que le procès-verbal de cette séance publique, inséré dans la Revue belge, renfermerait le témoignage de vive reconnaissance que l'association doit au directeur habile et désintéressé de la Revue belge. Tout le monde sait que depuis cinq ans, M. Polain dirige de recueil littéraire, et que les travaux qu'il y a fait insérer ont été un de ses principaux éléments de succès, mais, ce qu'on ignore, c'est que, jusqu'à ce jour, M. Polain n'a jamais voulu recevoir de rétribution pour les nombreux articles qu'il a fournis à la Revue. C'est un désintéressement qui n'est pas commun aujourd'hui, et que nous offrons pour modèle à quelques-uns de nos littérateurs de Bruxelles.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi, 2 décembre, un DUEL SOUS RICHELIEU, vaudeville en 3 actes. — Le PROTÉGÉ, vaudeville en un acte. — Le BOUFFE ET LE TAILLEUR, opéra en un acte.

Mercredi prochain, la JUIVE.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 28 NOVEMBRE 1859.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 5 hommes, 1 femme, savoir : Jean François Lhoest, âgé de 60 ans, menuisier, sur les Foulons, époux de Marie Luc. Jh. Jodot. — Pierre Joseph Aubry, âgé de 58 ans, manoeuvre, rue des Clarisses, époux de Jh. Chamblin. — Martin Wera, âgé de 50 ans, manoeuvre, à Bomsée, célibataire. — Marie Bertrand, âgée de 81 ans, sans profession, rue Vert-Bois, veuve en 2e noces de J. Et. Jeanne.

Du 29. — Naissances : 7 garçons, 1 fille. Décès : 5 garçons, 1 fille, 2 femmes, savoir : Anne Jhe. Renkin, s. prof., âgée de 54 ans, rue Bas-Rhieu, ép. de Louis Jh. Driane. — Anne Jhe. Maquet, s. prof., âgée de 54 ans, rue Pierreuse, ép. de Jacques Antoine Dumont.

Du 30. — Naissances : 5 garçons, 4 filles. Décès : 4 garçons, 2 filles, 1 homme, 5 femmes, savoir : Jean Baptiste Deman, grenadier au 1er régiment de ligne, âgé de 55 ans, célibataire. — Marie Marguerite Trinsout, journalière, âgée de 52 ans, rue quai d'Avroy. — Jhe. Dieudonné Lambertine Deltrez, journalière, âgée de 45 ans, rue Fond des Taves, épouse de Christian Leclercq. — Marie Barthe Troispont, couturière, âgée de 27 ans, rue Petite Nassarue, épouse de Jean Joseph Dewandre.

ANNONCES.

Au n. 5, rue du Mouton-Blanc, on vend du CRIN noir et gris, première qualité, en détail, à prix avantageux.

A VENDRE pour 500 FRANCS un BEAU BILLARD en chêne, avec accessoires, drap et billes neufs. — S'adresser sur la Batte, n° 85.

A LOUER dès maintenant une MAISON, place St.-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves. S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

Le Jeudi 5 Décembre 1859, à 10 heures, IL SERA PROCÉDÉ

En la demeure de M. G.-J. d'Archambeau, à Soumagne, par le ministère de M^e VARLET, notaire au même lieu, à la VENTE aux enchères publiques, de

1° Une MAISON avec chambres, écuries, cour, etc., très-bien placée pour le commerce, sur la Chaussée, au centre du village de Soumagne, occupée par ledit M. d'Archambeau. 2° Et une autre MAISON avec chambre, deux forges et jardin, située à proximité du château de Micheroux, commune de Soumagne, occupée par le sieur Gaspard Havard. S'adresser audit notaire.

Vente par licitation.

JEUDI 12 DÉCEMBRE 1859, à 10 heures du matin, Le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors-Château, une bonne

MAISON DE COMMERCE.

SISE A LIÈGE, rue Poits-en-Sock, n° 952, joignant d'un côté à M. Hubert Perée, de l'autre à M. Jean-Nicolas Sarton, occupée par M. Labaye fils. S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE QUAI DE LA BATTE, N. 87.

Les Jeudi 5, 12, 19 et Vendredi 27 Décembre 1859, à deux heures précises de l'après-midi, VENTE des GAGES surannés.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97^{me} émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 11 et 12 décembre.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26.000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 13,455 gains en espèces et le reste en obligations gratis pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC. D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes, chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis. Les primes principales se composent de frs. 450.000, 200.000, 100.000, 2 à 50.000, 2 à 40.000, 1 à 50.000, 1 à 24.000, 5 à 20.000, 1 à 12.000, 5 à 10.000, 8000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SERIES Fr. 200 « D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvenient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fl. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIEFF ET CIE. A FRANCFORT S. M. qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

LES ACTIONS DE LA VENTE du superbe palais de Mudling près Vienne

AU MONTANT D'UN MILLION 165.000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout simple billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se vendent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

ÉCRIRE SANS AFFRANCHIR.

M. LABIOUSE.

CALLIGRAPHE BREVETÉ DU ROI,

poursuit ses trois cours tous les jours ouvrables de 8 à 9 heures du matin, de 12 à 1 heure et de 6 à 7 heures de relevée.

Il est reconnu qu'en PEU DE JOURS on acquiert, par sa méthode, une ECRITURE GRACIEUSE ET RAPIDE pour la vie, les gothiques, rondes, etc., pour tableaux, plans et dessins. On ne paye qu'après certitude.

RUE DE LA REGENCE, 18.

M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, le LUNDI NEUF DÉCEMBRE PROCHAIN, à 10 heures, SANS RÉSERVE D'INFIRMATION,

UNE MAISON.

BATIE A NEUF,

Située à Liège, sur les Fossés, n. 255 sur la mise à prix de 5000 francs.

Le Mercredi 4 Décembre 1859, à 2 heures de relevée, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères en son étude, rue Féronstrée :

une pièce de terre,

En la commune de ROCOUR, derrière la barrière de Ste.-Walburge, contenant 168 ares 95 centiares (un bonnier 18 verges grandes 15 petites), joignant du levant à Simon Parmentier, du midi à MM. Michel Orban, Wery, Jabon et Jean Renson Beaujean, du couchant au bureau de bienfaisance de Liège, et du nord à M. Parmentier, propriétaire à Liège, et au sieur Parmentier, cordonnier.

Indépendamment de la bonne qualité de cette pièce de terre, sa proximité de la chaussée la rendrait propre à y établir une briqueterie des plus productives.

Cette vente aura lieu définitivement sans réserve d'infirmité ni de surenchère sur la mise à prix de six mille francs. S'adresser audit notaire.

Dragées de Cubébine

de Labélonie, sans odeur, ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes; écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. Prix de la boîte 5 fr. Pharmaciens dépositaires MM. Delcour-Froidbise à Liège, Etienne à Verviers, Ch. Jourdain à Namur, Ranwez à Huy, Smout à Louvain, Van Hisbergh place de la Monnaie à Bruxelles, tous pharmaciens.

ADJUDICATION

DES FOURNITURES

A FAIRE AUX PRISONS DE LIÈGE.

Le samedi, sept décembre 1859, à 10 heures du matin, devant la commission administrative des prisons de Liège, siégeant à l'Hôtel du Gouvernement provincial, il sera procédé à l'adjudication des Fournitures nécessaires à la Nourriture et à l'Entretien des prisonniers de la Maison de sûreté civile et militaire de Liège, pendant l'année 1840.

Les soumissions préalables qui doivent être faites, pourront être remises chez le concierge de l'Hôtel du Gouvernement le jour de l'adjudication jusqu'à 9 heures du matin : celles qui seront présentées plus tard ne seront pas reçues par la commission.

On peut prendre inspection du cahier des charges à l'Hôtel du Gouvernement, 5^e Division, et chez le Concierge de la prison du Palais.

Fait en séance de la Commission administrative des Prisons de Liège, le 19 novembre 1859.

Le Secrétaire, E. V. GODET. Le Vice Président, DEWANDRE.

VENTE

POUR

Sortir de l'indivision.

LE LUNDI 16 décembre 1859, à onze heures, M^e DUSART vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON

ayant cinq pièces à feu, avec four et dépendances, située à Liège, rue du Pot d'Or, n. 680.

Cette vente aura lieu sans réserve d'infirmité, sur la mise à prix de 8.000 francs. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants que les expertises cadastrales de la seconde tournée commenceront incessamment dans le quartier du Nord de cette ville.

Ces expertises auront pour objet de constater les changements résultant :

- 1. De nouvelles constructions, reconstructions totales, renouvellemens partiels ou agrandissemens de maisons. 2. De bâtimens partiellement démolis ou qui auraient éprouvé une détérioration notable, ainsi que de ceux qui auraient reçu une amélioration importante qui ne procéderaient pas de renouvellemens partiels ou d'agrandissemens.

Les propriétaires, locataires, etc., sont invités à faciliter ces opérations en donnant aux agens qui en sont chargés, un libre accès dans les propriétés à expertiser.

A l'Hôtel-de-ville, le 25 novembre 1859. Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

BOURSES.

PARIS, LE 30 NOVEMBRE.

Table with 2 columns: Item (e.g., 5 p. c., 4 p. c., etc.) and Price (e.g., 82 10, 101 50, etc.).

LONDRES, LE 29 NOVEMBRE.

Table with 2 columns: Item (e.g., 5 1/2 consolidés, BELGE 1852, etc.) and Price (e.g., 91 1/2, 101, etc.).

AMSTERDAM, LE 29 NOVEMBRE

Table with 2 columns: Item (e.g., Dette active, 5 p. c., etc.) and Price (e.g., 51 7/16, 97 15/16, etc.).

ANVERS, LE 30 NOVEMBRE.

Table with 2 columns: Item (e.g., Anvers. Dette act., Dette diff., etc.) and Price (e.g., 105 1/4, 50, etc.).

CHANGES

Table with 2 columns: Item (e.g., Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, etc.) and Price (e.g., pair, pair, etc.).

Ouvret à 24, le cours des obligations ardoins est descendu en bourse à 55 3/4; après clôture, on a fait 25 5/8 1/2. Les cours de Paris d'hier n'ont pas été généralement connus. Les primes à 1 mois ont été traitées de 24 3/4 dont à 24 1/4 dont 1 0/0; celles aux 4 décembre de 24 1/4 à 25 7/8 dont 1/2 et celles aux 9/10 de 24 1/2 à 25 1/4 dont 1/2 0/0.

BRUXELLES, LE 30 NOVEMBRE.

Table with 2 columns: Item (e.g., Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, etc.) and Price (e.g., 55 1/2, 101, etc.).

VIENNE, LE 25 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 1/16. — Actions de la Banque 1631.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 30 NOVEMBRE.

Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, avec 21 passagers et divers marchandises.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.